

**DELIBERATION N° 40/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 30 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, Mme GOMEZ, M. FLORIN, M. MÉNIRI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. OLIVIER, M. BUISINE, M. BIRACH, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. LAGEDAMON, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST.

Excusés et ont donné procuration : M. BOURÉ à M. FLORIN, Mme EL MANANI à M. MÉNIRI, M. POESSEL à M. PROD'HOMME, Mme DIALLO à M. RUBANY, Mme CETINKAYA à Mme TIZNITI, Mme NAZEF à Mme MACKOWIAK, Mme UMAKANTHAN à Mme GOMEZ, M. MILLET à M. NITOU SAMBA, M. MAISONNEUVE à Mme DUMOULIN, Mme LE LEPVRIER à M. LAGEDAMON.

Excusés : M. DADDA, Mme EL HAJOUI.

Secrétaire de séance : M. OLIVIER Alexis.

Objet : **Mise à jour du tableau des effectifs au 30 juin 2025**

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1, L.332-14 et L.332-8,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique,

Vu le comité social technique en date du 16 juin 2025,

Considérant qu'il convient de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs,

Considérant que la mise à jour du tableau des effectifs au 30 juin 2025 nécessite d'apporter les évolutions suivantes :

I. A) **De prendre (5 etp)** en compte les départs ayant libérés des postes sur les grades suivants :

- 1 poste de Directrice de la vie culturelle et de la médiathèque à temps complet sur le grade d'Attaché principal suite à départ en retraite ;

- 1 poste de Chef de production à temps complet sur le grade d'Agent de maîtrise principal suite à départ en mutation ;
- 1 poste de Second de cuisine à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe suite à une fin de période d'essai ;
- 1 poste de Coordinatrice de la petite enfance et Directrice des Loupiots à temps complet sur le grade de Puéricultrice hors classe (01/07/2025) suite à départ en retraite ;
- 1 poste de Référent périscolaire à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial d'animation suite à mutation ;

I. B) **De prendre (2.80 etp)** en compte les recrutements réalisés sur des postes libérés par des départs lors des précédents tableaux des effectifs sur les grades suivants :

- 1 poste de Directeur de la jeunesse et accompagnement vers l'emploi à temps complet sur le grade d'Attaché principal par transformation du grade d'Attaché initialement créé ;
- 1 poste d'agent de restauration à temps non complet 80% sur le grade d'Adjoint technique territorial ;
- 1 poste d'Agent de médiathèque, espace musique et adultes à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial du patrimoine par transformation du grade initial d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe.

II. A) **De transformer** au titre des changements de filière liés à une mobilité interne ou à l'adéquation des missions et du grade et à la réorganisation des services, juridiquement la transformation n'existant pas, celle-ci se traduit par une suppression et création de l'emploi,

Aussi il convient **de créer (3 etp)** sur le grade suivant :

- 1 poste de Coordinatrice de la petite enfance et Directrice des Loupiots à temps complet sur le grade d'Attaché pourvu par mobilité interne ;
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture à temps complet sur le grade d'Auxiliaire de puériculture de classe normale ;
- 1 poste de Directrice des Lucioles/Infirmière à temps complet sur le grade d'Infirmier en soins généraux ; poste à pourvoir

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, celui-ci pourra être occupé par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Les missions principales attachées à cet emploi sont :

- Assurer l'encadrement et le management du personnel,
- Assurer la gestion administrative, financière, des commandes et des stocks,
- Assurer les fonctions de référent santé accueil inclusif,
- Élaborer en équipe le programme éducatif,
- Valider les ordonnances des enfants présents sur les structures,
- Valider et veiller à la mise en place des protocoles et des PAI,
- Organiser des visites médicales, suivi des vaccinations bilan 2-3 ans.

Conditions de recrutement :

L'agent contractuel devra justifier d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à 6 et d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un emploi similaire.

- Coordonner et encadrer les 2 référents parcours,
- Assurer la bonne déclinaison de la politique éducative en lien avec le projet éducatif du territoire, le PRE et le contrat local d'accompagnement scolaire,
- Mettre en œuvre et évaluer les actions du PRE.

Conditions de recrutement :

L'agent contractuel devra justifier d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à 6 et d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un emploi similaire.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'Attaché.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

- 1 poste d'assistant administratif et financier à la Direction de la prévention et de la tranquillité publique à temps complet sur le grade d'Adjoint administratif territorial ;

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, celui-ci pourra être occupé par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Le tableau des emplois annexé est remis à jour pour tenir compte de ces modifications.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE avec 26 voix pour et 5 abstentions (Mme Dumoulin, M. Maisonneuve, M. Duprat, M. Lagedamon, Mme Le Lepvrier)

ARTICLE 1 : D'AUTORISER la modification du tableau des effectifs en tenant compte des éléments ci-dessus exposés, et ce au 30 juin 2025.

ARTICLE 2 : D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le

08 JUL. 2025

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'Infirmier en soins généraux ou infirmier puériculteur.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

Et de supprimer (3 etp)

- 1 poste de Coordinatrice de la petite enfance et Directrice des Loupiots à temps complet sur le grade de Puéricultrice hors classe ;
- 1 poste d'Agent de petite enfance à temps complet sur le grade d'Agent social ;
- 1 poste de Directrice des Lucioles à temps complet sur le grade d'Éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle ;

III. A) De supprimer (26.7143 etp) au titre des redéploiements et des ajustements de besoins dans le cadre de l'évolution de l'organisation des services les emplois suivants :

- 1 poste de Coordinatrice des politiques éducatives à temps complet sur le grade d'Attaché principal ;
- 1 poste de Directrice de la vie culturelle et de la médiathèque à temps complet sur le grade d'Attaché principal ;
- 1 poste de Contrôleur de gestion à temps complet sur le grade d'Attaché ;
- 1 poste de Responsable du logement à temps complet sur le grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'Acheteuse à temps complet sur le grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'Agent du guichet unique à temps complet sur le grade d'Adjoint administratif territorial ;
- 1 poste de Responsable de l'entretien des locaux et des moyens logistiques sur le grade de Technicien principal de 1ère classe ;
- 1 poste de Responsable des complexes sportifs à temps complet sur le grade d'Agent de maîtrise principal ;
- 1 poste d'Agent polyvalent des installations sportives à temps complet sur le grade d'Agent de maîtrise ;
- 1 poste de Peintre à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'Agent manutentionnaire à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial ;
- 1 poste d'Agent polyvalent des installations sportives à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial ;
- 1 poste de Médecin du travail à temps non complet 50% sur le grade de Médecin territorial ;
- 1 poste d'Agent de la petite enfance à temps complet sur le grade d'Agent social principal de 2ème classe ;
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture à temps complet sur le grade d'Auxiliaire de puériculture classe normale ;
- 1 poste d'Agent de police environnementale à temps complet sur le grade de Gardien Brigadier ;
- 1 poste de Chargée de mission en charge des subventions à temps complet sur le grade d'Animateur principal de 1ère classe ;
- 1 poste de Responsable scolaire à temps complet sur le grade d'Animateur principal de 2ème classe ;
- 1 poste de responsable du décrochage scolaire à temps complet sur le grade d'Animateur ;

- 1 poste créé suite à concours à temps complet sur le grade d'Animateur ; pas de nomination
- 1 poste de Chargé de mission attractivité économie locale à temps complet sur le grade d'Animateur ;
- 4 postes de Référents périscolaires à temps complet sur le grade d'Adjoint territorial d'animation ;
- 2 postes d'ATSEM à temps non complet (0.5143+0.6857) soit 1.2 etp sur le grade d'Adjoint territorial d'animation ;
- 1 poste d'Animatrice à temps non complet 0.5143 etp sur le grade d'Adjoint territorial d'animation.

III. B) **De créer (3 etp)**

- 1 poste de Directeur de la Prévention et de la tranquillité publique à temps complet sur le grade d'Attaché ;

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, celui-ci pourra être occupé par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Les missions principales attachées à cet emploi sont :

- Assurer le suivi administratif et budgétaire de la direction
- Piloter l'action des ASVP / Opérateurs CSU, Médiateurs et Chargé de prévention.
- Participer à la définition des orientations stratégiques et décliner les objectifs opérationnels de la collectivité en matière de prévention et de tranquillité publique
- Construire des programmes de prévention et définir les champs prioritaires de vigilance et d'intervention
- Organiser et assurer le lien opérationnel avec les partenaires : Police, Préfecture, chefs d'établissement scolaire, bailleurs.
- Impulser et participer au CLSPDR et CISPDR.
- Mener une veille juridique et réglementaire

Conditions de recrutement :

L'agent contractuel devra justifier d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à 6 et d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans un emploi similaire.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'Attaché.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

- 1 poste de Chef de projet opérationnel de la cité éducative et coordinateur du programme de réussite éducative à temps complet sur le grade d'Attaché ;

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, celui-ci pourra être occupé par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Les missions principales attachées à cet emploi sont :

Cité Éducative :

- Animer, piloter, coordonner et suivre le plan d'action opérationnel,
- Fédérer les partenaires (institutionnels, éducatifs, associatifs, habitants...),
- Participer aux instances de gouvernance, en assurer l'organisation,
- Monter et suivre des dossiers de subventions.

Programme de Réussite Éducative (PRE) :

- Concevoir, piloter, mettre en œuvre et évaluer les actions du PRE,

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30/06/2025

FILIÈRE - GRADE	CATÉGORIE HIERARCHIQUE	POSTES BUDGETES			POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES		POSTES POURVUS PAR DES CONTRACTUELS PERMANENTS		TOTAL POSTES POURVUS			POSTES VACANTS
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES BUDGETES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES POURVUS	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE												
DGS commune 20 000 à 40 000 habitants	A	1		1	1				1	0	1	0
DGA commune 20 000 à 40 000 habitants	A	1		1	1				1	0	1	
Attaché principal	A	5		5	2		2		4	0	4	1
Attaché	A	9		9	1		4		5	0	5	4
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4		4	3		1		4	0	4	0
Rédacteur	B	2		2	1		0		1	0	1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	30		30	28,55				28,55	0	28,55	1,45
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4		4	3,9				3,9	0	3,9	0,1
Adjoint administratif territorial	C	16		16	11,85				11,85	0	11,85	4,15
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE		72	0	72	53,3	0	7	0	60,3	0	60,3	11,7

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30/06/2025

FILIERE - GRADE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	POSTES BUDGETES			POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES		POSTES POURVUS PAR DES CONTRACTUELS PERMANENTS		TOTAL POSTES POURVUS			POSTES VACANTS
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES BUDGETES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES POURVUS	
FILIERE TECHNIQUE												
Ingenieur principal	A	2		2			2		2	0	2	0
Ingenieur	A	2		2	0		1		1	0	1	1
Technicien principal de 1ère classe	B	3		3					3	0	3	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1		1					1	0	1	0
Technicien	B	2		2	2				2	0	2	0
Agent de maîtrise principal	C	11		11	10		0		10	0	10	1
Agent de maîtrise	C	7		7	6		1		7	0	7	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	39	0,8	39,8	40	0,8			40	0,8	40,8	-1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	17		17	15		1		16	0	16	1
Adjoint technique territorial	C	37	21,432	58,432	25	4,8285	12	13,0857	37	17,9142	54,9142	3,5178
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		121	22,232	143,232	102	5,6285	17	13,0857	119	18,7142	137,714	5,5178

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30/06/2025

FILIÈRE - GRADE	CATÉGORIE HIERARCHIQUE	POSTES BUDGETES			POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES		POSTES POURVUS PAR DES PERMANENTS		TOTAL POSTES POURVUS			POSTES VACANTS
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES BUDGETES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES POURVUS	
FILIÈRE CULTURELLE												
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1			1				1	0	1	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1			1				1	0	1	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	3			3				3	0	3	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	1					1		1	0	1	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1	0,21875	1,21875	1	0,21875			1	0,21875	1,21875	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	2	3,95	5,95	2	3,95			2	3,95	5,95	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	3	6,075	9,075	1	1,02085	2	3,898214	3	4,919064	7,92	1,1559
Assistant d'enseignement artistique	B	0	0,558	0,558		0,00	0	0,00000	0	0	0	0,55750
TOTAL FILIÈRE CULTURELLE		12	10,8013	22,80125	9	5,1896	3	3,89821	12	9,08781	21,0878	1,7134
FILIÈRE SOCIALE												
Sous filière sociale												
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1		1	1				1	0	1	0
Educateur de jeunes enfants	A	2		2	2				2	0	2	0
Agent social principal de 1ère classe	C	2		2	2				2	0	2	0
Agent social principal de 2ème classe	C	5		5	3,5				3,5	0	3,5	1,5
Agent social	C	1		1	1				1	0	1	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	8		8	7,8				7,8	0	7,8	0,2
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	5		5			5		5	0	5	0
Sous filière médico-sociale												
Infirmière en soins généraux	A	2		2	1				1	0	1	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	8		8	6,8				6,8	0	6,8	1,2
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2		2			1		1	0	1	1
Assistante maternelle	C	15		15			12		12	0	12	3
TOTAL FILIÈRE SOCIALE		51	0	51	25,1	0	18	0	43,1	0	43,1	7,9

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30/06/2025

FILIÈRE - GRADE	CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE	POSTES BUDGETES			POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES		POSTES POURVUS PAR DES CONTRACTUELS PERMANENTS		TOTAL POSTES POURVUS			POSTES VACANTS
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES BUDGETES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES POURVUS	
FILIÈRE SPORTIVE												
Educateur territorial des activités physiques et sportives princ de 1ère cl	B	1		1	1				1	0	1	0
Educateur territorial des activités physiques et sportives princ de 2ème cl	B	2		2	2				2	0	2	0
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	0	0,4857	0,4857				0,4857	0	0,4857	0,4857	0
TOTALE FILIÈRE SPORTIVE		3	0,4857	3,4857	3	0	0	0,4857	3	0,4857	3,4857	0
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE												
Chef de service de police municipale	B	1		1	1				1	0	1	0
TOTALE FILIÈRE POLICE MUNICIPALE		1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0
FILIÈRE ANIMATION												
Animateur principal de 1ère classe	B	1		1	1				1	0	1	0
Animateur	B	5		5	4		1		5	0	5	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	11		11	10				10	0	10	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	5	1,3	6,3	4,6	1,3	0		4,6	1,3	5,9	0,4
Adjoint territorial d'animation	C	41	0	41	22		13,8		35,8	0	35,8	5,2
TOTAL FILIÈRE ANIMATION		63	1,3	64,3	41,6	1,3	14,8	0	56,4	1,3	57,7	6,6
TOTAL GENERAL		323	34,819	357,81895	235	12,1181	59,8	17,4696	294,8	29,5877	324,388	33,43124

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Mise à jour du tableau des effectifs au 30 juin 2025

Date de transmission de l'acte : 08/07/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 08/07/2025

Numéro de l'acte : DELIB-40-2025 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20250630-DELIB-40-2025-DE

Date de décision : 30/06/2025

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.